



PROFESSION DE FOI (SUITE)

LA CGT FAIT BOUGER LES LIGNES

La CGT Ondulys St-Quentin a déjà fait reculer la direction sur de nombreux points.

Pour cela, nous avons utilisé différents moyens : saisine de l'Inspection du travail, réclamation à la DREAL, tracts, courriers au CHSCT, diffusion d'informations aux collègues.

La direction a plié à de nombreuses reprises, soit par prévention, juste après un courrier ou un tract, soit par injonction de l'Inspection du travail ou de la DREAL.

Notre objectif est toujours d'améliorer les conditions de travail dans l'usine, d'assurer le respect des règles de sécurité et d'hygiène dont la direction voudrait s'affranchir pour quelques économies supplémentaires sur notre dos.

Informations sur la procédure de licenciement de notre représentante

1er décembre : réception par Alice de la convocation à un entretien en vue du licenciement

12 décembre : entretien

20 décembre : Le CE sortant suit à l'unanimité le patron dans sa volonté de la licencier

14 janvier : rencontre d'Alice avec Mme Brasselet, Inspectrice du travail pour l'enquête contradictoire. Réponse au plus tard le 26 février

Dans son courrier à l'inspection du travail, la direction aligne les contre-vérités. Quand elle prétend que Alice se contente de se réfugier derrière son mandat syndical, c'est faux. Alice conteste formellement, point par point, le motif avancé par le patron pour la licencier. La déclaration qu'elle a lue est accessible sur notre Facebook ou sur notre panneau d'affichage. Nous vous laissons apprécier ...

Un représentant syndical qui gêne autant la direction, est une richesse pour les salariés !

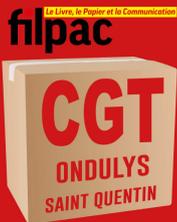
CE QUE NOUS AVONS DÉJÀ OBTENU :

- **REMBOURSEMENT DES DÉDUCTIONS SUR SALAIRE FAITES SUR LES COMPTEURS DÉBITEURS AU 31/12/2016**
- **RESTITUTION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES SPOLIÉES SUR LES COMPTEURS CRÉDITEURS AU 31/12/2016**
- **PAIEMENT EN HEURES SUPPLÉMENTAIRES DES HEURES D'INVENTAIRE ANNUEL**
- **APPLICATION DU CADRE LEGAL SUR LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES**
- **DIFFUSION À TOUS DE LA RÈGLE SUR LES RTT**
- **DISTRIBUTION DE TENUES DE TRAVAIL POUR TOUS AVEC MISE EN PLACE DE ROTATION DE NETTOYAGE SUIVIE**
- **DÉPLACEMENT DU POTEAU INSTALLÉ AU MILIEU DU PASSAGE PIÉTON AU NIVEAU DU MINDA**
- **MISE À DISPOSITION DE VESTIAIRES ADAPTÉS POUR LE PERSONNEL DE L'ESAT**
- **INSTALLATION DE NOUVEAUX DISTRIBUTEURS DE SAVON ET DE PAPIER DANS LES LIEUX D'AISANCES**
- **INSTALLATION D'UN ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR ADAPTÉ POUR LA CIRCULATION DES CARISTES**
- **RENOVATION TOTALE DU REfectoire**
- **NETTOYAGE DU PARKING SUITE AUX FORTES TEMPÊTES DE L'HIVER 2016/2017**
- **MEILLEUR RESPECT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS**
- **MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL AUX DIMENSIONS ADAPTÉES POUR L'ÉQUIPE DE LA «CELLULE LOGISTIQUE»**
- **MISE AUX NORMES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE DE L'ENTREPÔT MORY**
- **INSTALLATION DE CLIMATISATION DANS PLUSIEURS BUREAUX**

Il reste encore beaucoup de progrès à faire et certaines avancées sont fragiles. Il y a fort à parier que si la CGT n'était plus présente dans l'entreprise, des reculs arriveraient rapidement. Nous devons rester vigilants, continuer d'alerter, de revendiquer et de dénoncer des pratiques et conditions de travail d'un autre temps.

Chers collègues, ne vous privez pas d'un syndicat qui se bat pour vous, développez-le :

VOTEZ CGT ! REJOIGNEZ LA CGT !



OÙ SONT LES AUTRES SYNDICATS CHEZ ONDULYS ?

PAS DANS LA DÉFENSE DES SALARIÉS, VOIRE PIRE

En janvier 2017, les membres salariés du comité d'entreprise, tous élus sous l'étiquette **CFDT**, **votent avec la direction la mise à zéro des compteurs**. Les compteurs en positif sont mis à zéro sans aucune compensation. Les compteurs négatifs engendrent un retrait sur salaire. **Un accord dans lequel la direction gagne sur tous les points**. Pour couronner le tout, la décision est prise en CE le 31 janvier 2017 avec un injonction de se mettre à jour avant le 15 janvier 2017. Les salariés doivent remonter le temps !!! Cette mesure entraîne une perte allant jusqu'à plus de 40h de récupération ou plusieurs centaines d'euros sur la fiche de paye. **Suite à l'action de la CGT, l'inspection du travail ordonne à la direction d'annuler la décision**. Depuis mars 2018, 3 salariés, tous adhérents de la CGT, ont été licenciés. **CFDT et FO n'ont agi d'aucune manière pour empêcher ces licenciements**. La CGT les a interpel-

lés à plusieurs reprises, demandant une action commune pour dénoncer les manoeuvres de la direction. Silence Radio !!! Lors du rassemblement du 12 septembre, en soutien à notre collègue Alexandre, **aucun responsable de la CFDT ou de FO ne s'est joint mouvement**. Ils ont préféré témoigner de l'intérieur de l'usine devant les caméras de France 3. La CFDT déplore que la CGT soit trop ferme et intransigeante, FO affirmant que les salariés n'ont pas à se plaindre car la direction investit. **Pire, la CFDT vote en CE pour le licenciement de notre représentante** le 20 décembre 2018, à 5 jours de Noël. Les représentants de FO sortaient un tract dégueulasse contre leur collègue de la CGT. A la CGT, nous défendons tous les salariés exploités, syndiqués ou non, syndiqués à la CGT ou ailleurs. **Un salarié est un salarié, quelle que soit son appartenance syndicale**.

DES HEURES DE DÉLÉGATION, POUR QUOI FAIRE ?

Les heures de délégation syndicale doivent servir à l'amélioration et à la défense des conditions des salariés dans l'usine. Elles sont utiles, encore faut-il qu'elles soient utilisées à bon escient.

Alice n'a que 4h de décharge syndicale par mois. Vu la charge de travail effectuée, entre l'écriture des tracts, leur distribution, les comptes rendus, les communiqués, les tournées d'usine, les courriers à la direction, au CHSCT, à la médecine du travail et à l'inspection du travail, ces 4h sont largement dépassées.

Mais qu'en est-il des heures des élus et délégués syndicaux, notamment ceux de la CFDT ? Certains ont plus de 35h de délégation chaque mois, une semaine complète ! **Au total, la CFDT a 188h (29h pour FO) de délégation mensuelle. Collègues, ces heures ont été octroyées à ces délégués pour nous défendre, salariés, et non accompagner le patron ou bayer aux corneilles. Demandez-leur des comptes! Faites leur bilan! Et choisissez vos nouveaux délégués en conséquence!**

LA CGT ONDULYS POUR SE DÉFENDRE

C'est dans ce contexte que la CGT Ondulys Saint-Quentin a été créée et met tout en oeuvre pour se développer. Et comme elle défend les intérêts des salariés, qu'elle dénonce les manoeuvres de la direction et la collaboration des autres syndicats, les membres de CGT subissent les plus basses intimidations. **Pour «manager» son usine, notre patron fait le choix de la répression, des pressions, des sanctions personnelles: ce n'est pas la conception générale du bon fonctionnement d'une entreprise, certainement pas celle de la CGT**. Chacun a besoin de son travail, le patron le sait, il en use et en abuse. Dans ce contexte à Saint-Quentin, il est très compliqué de s'afficher sympathisant CGT, nous le savons. Compte tenu du climat et des risques encourus, nous n'avons pas pu présenter de liste pour le collège des cadres et des agents de maîtrise. Nous n'avons pas pu présenter de liste complète pour les ouvriers et employés.

Deux salariés, Alice et Rémi, ont pris leurs responsabilités en se portant candidats. C'est une nouvelle étape pour continuer de développer un vrai syndicat.

La participation au CSE (qui remplace le CE) n'est pas un but en soi mais c'est un moyen supplémentaire important. La CGT au CSE, cela signifie la possibilité d'y intervenir et de défendre les dossiers directement. La CGT au CSE, c'est plus de temps pour les élus CGT pour venir constater les irrégularités dans l'usine, pour prévenir l'inspection du travail, pour informer les collègues de leurs droits et pour les faire appliquer. La CGT au CSE, c'est plus de moyens pour revendiquer des augmentations de salaires et de meilleures conditions de travail, car, même si certains font semblant de l'ignorer, c'est nous, salariés, qui faisons tourner l'entreprise!

Donnons nous les moyens de mieux vivre notre travail, de mieux vivre grâce à notre travail : du 11 au 16 janvier, votons CGT !